

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de Septembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	PETIOT Ghislaine VERHAEGHE Pierrick*	SAULCET	RAY François*
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN Marie- Françoise CLUZEL Damien	LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES		TREBAN	BURLAUD Jean-Luc
LAFELINE	RIBIER Julien	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	SIMON Yves ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	DENOUEL Laëtitia BAYON Michel	CABANEL Claire
BRECHIGNAC Héline	GUESTON Jean-Pierre DEGUELLE Alain	ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. PELTIER Christian (donne pouvoir à M. PACAUD Jean-Luc), Mme VISINONI Stéphanie, M. ROUDIER Bernard, Mme LACOURT Véronique, M. ROCHE Philippe, M. ALLIX Christian, M. GUILLAUMIN Clément

Absents : M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. RIBIER Sylvain, M. PFEIFFER Stéphane, Mme BELIEN Martine

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

M. DETERNES demande au Comité Syndical d'observer une minute de silence pour Christophe BERNARD, ancien agent du Syndicat de 1990 à 2009, décédé en Juillet dernier.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte rendu de la précédente assemblée est adopté à l'unanimité.

EAU

Modification tableau

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs afin de procéder à l'avancement de grade d'un agent.

M. le Président rappelle au Comité Syndical que désormais le Syndicat recrute des agents de droit privé, et que certains postes encore ouverts ne seront jamais pourvus.

Ainsi, M. le Président propose :

Filière administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière technique :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 h hebdomadaires),
- Autorise M. le Président à supprimer un poste d'adjoint administratif, à temps complet (35h hebdomadaires), à supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h hebdomadaires) et à supprimer deux postes d'adjoint technique, à temps complet (35h hebdomadaires).
- Adopte, à compter du 1^{er} Octobre 2024, le tableau des effectifs tel que présenté ci-après.

Filières	Indices majorés	Cadres d'emplois	Nouveaux Grades	Créés		Pourvu	Non pourvu	
Administratif		Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur territorial	1		TC	0	1
	373 à 478	Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	3		TC	3	0
	367 à 425		Adjoint administratif principal 2ème classe	1		TC	1	0
Technique	395 à 678	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur territorial	1		TC	0	1
	397 à 592	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1ere classe	1		TC/CDD sur emploi permanent - 3 ans	1	0
	397 à 539		Technicien Principal 2nde classe	1		TC	0	1
	373 à 508		Technicien Territorial	1			0	1
	373 à 508	Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	3		TC	3	0
	369 à 481		Agent de Maîtrise	1		TC	0	1
	373 à 478	Adjoints Techniques	Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	1		TC	0	1
	367 à 425		Adjoint Technique principal 2ème Classe	2		TC	2	0
	366 à 387		Adjoint technique		2		TC	2
		1			TNC	1	0	

Modification mandataire : arrêté

M. le Président avertit le Comité Syndical de la nécessité de modifier l'arrêté du 1^{er} Septembre 2015 concernant le mandataire suppléant de la régie d'avance du Syndicat. Ainsi, M. LABOUESSE est nommé mandataire suppléant en remplacement de M. DUGAT.

M. le Président précise que la régie d'avance ne dispose que d'un chéquier comme moyen de règlement. Pour des raisons de praticité, M. le Président informe le Comité Syndical qu'une carte bancaire sera demandé.

Changement statuts publics a privé

M. le Président expose au Comité Syndical que depuis le 1er Janvier 2020, suite à la modification des statuts du SIVOM, les nouvelles embauches doivent se faire sous contrat de droit privé.

Les agents de droit public peuvent prétendre à un changement de statut en faisant la demande par courrier. Celle-ci sera étudié et une réponse sera apporté à l'agent. M. le Président rappelle qu'il est important de cadrer ses sollicitations.

Ainsi en cas de transfert, le salaire brut de l'agent sera égal à son traitement indiciaire brut et l'IFSE brut. Le supplément familial de traitement, propre à la fonction publique, ne sera pas appliqué aux agents de droit privé.

M. le Président informe le Comité Syndical que l'agent fonctionnaire sera radié des cadres pour être ensuite nommé sur un emploi de droit privé.

M. le Président précise qu'une promesse d'embauche sera faite à l'agent lors de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ces dispositions.

Adhésion au service « Paie à façon du CDG 03 à compter du 01-01-2025

M. le Président expose au Comité Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier propose une prestation Paie à façon.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

M. le Président rappelle au Comité Syndical que cette prestation concernera les agents de droit privé, soit actuellement 13 agents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de demander le bénéfice de la prestation de paie à façon proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier pour les agents de droit privés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- de prévoir les crédits correspondants au budget du syndicat,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Reversement budget principal

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat a mis en place différents budgets annexes. Après les calculs des coûts du personnel (salaires-cotisations-assurances-repas), Monsieur le Président propose de reverser des budgets annexes au Budget principal, le montant correspondant aux frais de personnel suivant les heures réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la proposition de M. Le Président.

La mise à disposition du personnel, à partir du 1^{er} janvier 2024, sera calculée sur la base de 49.00 € HT de l'heure par agent pour tous les grades confondus et pour l'ensemble des budgets annexes

Questions et infos diverses

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau :

M. LABOUESSE, Directeur du SEA, informe les délégués que des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau seront appliquées à compter du 1^{er} Janvier 2025.

L'actuelle « redevance pollution » sera remplacée par deux redevances : « redevance consommation eau potable » et « redevance pour la performance des réseaux eau ».

Pour la partie assainissement, la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » disparaîtra au profit d'une « redevance pour la performance des réseaux d'assainissement ».

Les tarifs seront votés en Décembre 2024.

Point sur les travaux en cours :

TREBAN (travaux en régie) : 1.5 Km de réseau en PEHD ø63 à renouveler. La durée du chantier est estimée à 2.5 mois. C'est un chantier test pour les équipes du SEA puisque le Syndicat a fait la récente acquisition d'une dérouleuse à PE.

TREBAN (travaux entreprise) : 800 m de réseau renouvelé par l'entreprise ALLIER TP au lieu-dit Le Pied de Marc. Le chantier est prévu pour 1 mois.

CHEMILLY : les travaux ont débuté au mois de Juin. Le chantier est actuellement à l'arrêt puisque le retour des analyses d'eau n'est pas bon. Dès que les analyses seront correctes, le raccordement pourra être réalisé et le chantier clôturé.

N.B. : Prochaine assemblée générale prévue le Jeudi 05 Décembre 2024 à 17h30.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF OPTION 1

Infos et questions diverses

Transfert Commune de Cressanges :

Accord de principe pour le 1^{er} janvier 2025. La commune changera finalement d'avis, souhaitant d'abord augmenter son abonnement assainissement en 2025, puis transférer en 2026. Le but étant de lisser l'impact du transfert pour le budget des Cressangeois.

Travaux STEP Le Montet-Tronget : Mme TOURRET, délégué de la commune de Le Montet, prend la parole et souhaite connaître l'évolution de ce programme de travaux.

Dans un premier temps, il faut rechercher du foncier. Passé cette étape, les études pourront être lancées plus concrètement.